



## Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
[saint-remi.ca](http://saint-remi.ca)

### AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2022-20

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro V654-2022-20.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

TITRE ET NUMÉRO DU PROJET DE RÈGLEMENT	OBJET Le projet de règlement vise à :
Premier projet de règlement numéro V654-2022-20 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements	ajuster les dispositions relatives aux piscines et aux spas accessoires à un usage résidentiel.

2. Ce premier projet fera l'objet d'une consultation écrite qui se tiendra du 25 février au 14 mars 2022 inclusivement. En conséquence, toute personne peut donc, jusqu'au 14 mars 2022, transmettre au soussigné ses observations écrites au sujet du premier projet de règlement par la poste ou par courriel aux coordonnées ci-dessous :

#### Service du greffe

105, rue de la Mairie  
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0  
Courriel : [pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca)

Pour être considérées, les observations doivent être faites en s'identifiant par son nom, son prénom et son adresse complète, et en indiquant aussi le numéro du premier projet de règlement. En outre, compte tenu de la nature de cette consultation, les observations et l'identité de leur auteur revêtent un caractère public.

3. De plus, si la situation sanitaire le permet, une assemblée publique de consultation sera tenue le lundi 21 mars 2022, à compter de 20 h, dans la salle du conseil, située au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi. Au cours de cette assemblée publique, un représentant de la Ville expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues.
4. Le premier projet de règlement ainsi qu'une présentation de ce dernier peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville au [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca) ou au bureau du soussigné, situé au **105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0**, sur rendez-vous seulement, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h. Il sera possible de prendre rendez-vous par courriel au [reception@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:reception@ville.saint-remi.qc.ca) ou par téléphone au **450 454-3993, poste 1000**.
5. Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 25 février 2022**

**Patrice de Repentigny, notaire  
Greffier**